



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le psychologue de l'Éducation nationale (ou psy-EN) contribue à la réussite des élèves, accompagne ceux qui sont les plus en difficulté, les reçoit avec leur famille pour les conseiller et les informer à différentes étapes de leur scolarité. Il concourt au bon déroulement de l'ensemble des missions d'instruction et d'éducation que la Nation assigne à l'École et participe à la lutte contre les effets des inégalités sociales.

LA DESCRIPTION DU MÉTIER

— Écouter et conseiller :

Le psychologue reçoit en entretien les jeunes, analyse leurs demandes, les aide à mieux cerner leurs envies de formation et à se projeter dans l'avenir pour une meilleure insertion professionnelle. Il utilise parfois des outils tels que des tests de motivation, d'aptitudes ou de personnalité et accompagne leurs démarches pour élargir leurs perspectives.

— Travailler en équipe :

Au service de la réussite de tous les élèves, ses interventions s'inscrivent dans une indispensable complémentarité de la mission d'enseignement et de l'action éducative de l'École : réunions avec les professeurs principaux, CPE (conseiller principal d'éducation), chefs d'établissement, participation aux groupes de prévention du décrochage scolaire, participation aux conseils de classe... Autant d'occasions pour ce psychologue de travailler en collaboration avec les différents acteurs de la vie scolaire au service de la réussite de chaque élève.

— Accompagner les projets d'avenir :

Le psychologue de l'Éducation nationale, spécialisé dans l'éducation, le développement et le conseil en orientation scolaire et professionnelle favorise l'information ainsi que les échanges avec les enseignants et, le cas échéant avec les familles, sur les enjeux de l'orientation et de l'affectation (jeunes scolarisés, élèves en situation de handicap ou en difficultés, élèves non-francophones ...). Il guide les élèves dans la construction de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. Il participe à des actions de prévention contre l'échec scolaire. Au sein de l'établissement scolaire, il reçoit en entretiens mais également construit des séquences d'activités leur permettant d'enrichir leur représentation des métiers et des filières de formation.

LES COMPÉTENCES REQUISES

— Psychologue :

Formé aux techniques de l'entretien, ce psychologue doit faire preuve de qualités relationnelles et d'esprit d'ouverture. Grâce à ses capacités d'analyse et de synthèse, il apporte une réponse adaptée à la situation et au profil du jeune. Spécialiste du développement de l'adolescent, il contribue à analyser la nature des attentes ou des problématiques spécifiques à l'adolescence (difficultés scolaires, mal-être, troubles du comportement, etc.) et participe à l'organisation d'actions de remobilisation scolaire.

— Acteur du système éducatif :

Le psychologue de l'Éducation nationale spécialisé dans l'éducation, le développement et le conseil en orientation scolaire et professionnelle travaille avec des jeunes, et le cas échéant leurs parents en leur proposant accompagnement et conseil sur leur scolarité et sur l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel. Il possède une connaissance approfondie du système éducatif.

— Esprit d'équipe :

Travaillant sur différents sites et en lien avec différentes équipes et différents publics, il apporte l'éclairage spécifique de la psychologie au sein des établissements dans lesquels il intervient.

LES LIEUX D'EXERCICE ET LE STATUT

Le psychologue de l'Éducation nationale spécialisé en éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle exerce en CIO (centre d'information et d'orientation) et en établissement scolaire. Il partage son temps entre le CIO et les établissements scolaires qui lui sont confiés. Selon le secteur géographique couvert par le CIO, ses déplacements peuvent être de plusieurs dizaines de kilomètres.

Il peut également exercer au sein du SAIO (service académique d'information et d'orientation) d'un rectorat ou dans un service d'information et d'orientation à l'université.

Il participe, par ailleurs, à des actions portées dans le cadre du Service public régional d'orientation.

Ce psychologue est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CIO.

Dans un SAIO, il peut également réaliser des bilans statistiques d'orientation et principalement mettre en œuvre des actions de formation.

LE SALAIRE

Salaire de début de carrière : 1827,55 euros brut (pour un titulaire échelon 1).

L'ACCÈS À LA TITULARISATION

Des études de psychologie à l'université (master) sont nécessaires pour se présenter au concours de psychologue de l'Éducation nationale avec deux spécialités au choix dont une : éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) pour le second degré. Les étudiants en master 2 peuvent s'inscrire au concours, mais devront valider leur diplôme pour être nommés psychologue de l'Éducation nationale. Une fois le concours réussi, les lauréats suivent une année de formation en tant que fonctionnaire stagiaire, rythmée par des stages et des cours en centre de formation. Une fois titularisés, ils obtiennent le statut de psychologue de l'Éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

— Vers des fonctions d'encadrement :

Le psychologue est un fonctionnaire de catégorie A. Après plusieurs années d'ancienneté, il peut accéder au poste de directeur de CIO. Il assumera alors des fonctions de pilotage de projet, de gestion des ressources humaines et d'encadrement d'équipe, d'expertise, de représentation...

Il peut également passer entre autres les concours internes de l'Éducation nationale afin de devenir chef d'établissement ou inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation.